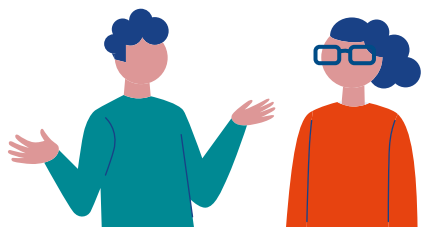


L'accessibilité numérique



L'accompagnement

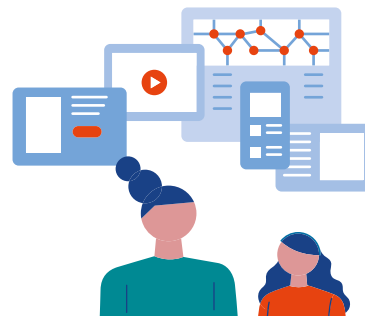
En ingénierie : la mission accessibilité intervient auprès des communes pour les aider dans la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires.

Technique : mise à disposition d'un outil numérique gratuit « Elgarweb » permettant de créer un site internet accessible.

En formation : formation pour contribuer et produire des documents bureautiques accessibles.

Financier : Le fonds de concours Elgarweb est ouvert aux communes de moins de 5000 habitants. Il permet de bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 50% de la dépense. Il est limité à 2000 € par projet. Il s'applique uniquement aux sites créés à partir de l'outil Elgarweb.

LES CHAMPS D'APPLICATION



Tous les services de communication au public en ligne concernant tout type d'informations : sites internet, intranet, extranet, progiciels, applications mobiles, mobilier urbain numérique...

L'actualité



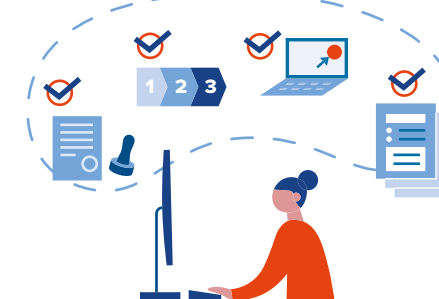
- Ordonnance 2023-859 du 06-09-23
- L'Etat donne à l'ARCOM le pouvoir de contrôle et de sanction en cas de non-application du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) pouvant aller jusqu'à 50 000 € d'amende.

L'ambition

Permettre à chaque usager de s'informer de manière utile, pratique, facilement utilisable par tous.



LES OBLIGATIONS



- Publier la déclaration d'accessibilité,
- Élaborer un schéma numérique et un plan d'actions décliné sur 3 ans maximum,
- Afficher sur la page d'accueil de tout service de communication au public en ligne une mention clairement visible indiquant la conformité (ou non) du site,
- Créer une page accessibilité permettant d'accéder rapidement à la déclaration d'accessibilité du service, au schéma numérique, au plan d'actions de l'année en cours ainsi qu'un formulaire accessible aux usagers pour signaler les manquements aux règles d'accessibilité du service.

L'OUTIL ELGARWEB

Ses valeurs : solidarité territoriale, accessibilité universelle, sobriété numérique, autonomie.

- Créé par les communes pour les communes grâce à l'accompagnement de la mission accessibilité. La CAPB est garante de sa pérennité, son hébergement, sa maintenance.
- Pensé pour faciliter la prise en main par les secrétaires de mairie ou les élus rendant les communes totalement autonomes dans la gestion de leur site internet.
- Permet la création d'un site internet intercommunal entièrement personnalisable accessible, éco-conçu, à moindre coût (création page site, personnalisation graphique, intégration de contenus).
- Offre une diversité de fonctionnalités répondant aux besoins de tous : actualité, agenda, annuaires (commerces, associations...), publications (arrêtés, conseils municipaux). Chaque commune décide de son contenu et d'utiliser le bilinguisme ou pas.



Pour en savoir plus sur toutes les possibilités offertes par Elgarweb : plateforme mise à la disposition des communes : <https://www.elgarweb.fr/>

Un retour d'expérience ? consulter les communes qui ont utilisé Elgarweb -> Ciboure, Lahonce, St Pée sur nivelle, Ainhoa, Ascain, Villefranque, etc...

CONTACTS :

- Claudine CELHAIGUIBEL : 06 13 93 67 50
c.celhaiguibel@communaute-paysbasque.fr
- Claire SARTHOU : 06 48 51 13 29
c.sarthou@communaute-paysbasque.fr